PREFACE DE MICHEL MARY

Grand reporter au journal « Le nouveau Détective », chroniqueur de l'émission « Enquêtes criminelles » sur W9

Durant dix ans j'ai « travaillé » avec l'inspecteur Jean François Conry. Si l'amitié était la règle dans notre relation, c'était aussi une histoire de confiance. J'ai gagné la seconde, et la première dure encore après toutes ces années.

C'était une autre époque, mon quotidien était de chercher des contacts au plus près des affaires criminelles. Les flics de PJ 93 étaient devenus mes amis, j'y passais mes jours et souvent une partie de mes nuits. Mon travail de journaliste de faits divers oblige...

C'est ainsi que je fréquentais régulièrement comme d'autres services, la CRIME de la 8° Brigade Territoriale de Bobigny, devenue en 1983, le SDPJ 93. Ce service constituait un terrain de chasse extrêmement riche. Même si je « trainais » aussi dans les autres brigades, la « 8 » où sévissait à l'époque Jean François Conry, restait mon principal objectif. Dans le 93, à l'époque, il y avait des affaires incroyables.

Au fur et à mesure, la confiance s'est installée entre les inspecteurs de la PJ 93 et moi. Parfois ils m'appelaient pour me tenir au courant d'une nouvelle « belle » affaire.

J'évoque ici une époque désormais révolue, il m'arrivait d'assister aux auditions, ou encore de les suivre sur le terrain. Je faisais un peu partie de leur univers, où ils finissaient par oublier que j'étais journaliste.

A l'époque une parole était une parole, si l'un d'entre eux me demandait de ne pas divulguer telle info confidentielle, qui pourrait nuire au bon déroulement de l'enquête, c'était acquis d'un simple regard.

Souvent, en lisant la procédure, je leur disais : « Mais je ne peux pas écrire tout ça » ! Dans le 93, la triste réalité dépassait la fiction tous les jours ! J'avais le souci d'être crédible, et si j'avais tout écrit, je pense encore aujourd'hui qu'on m'aurait reproché d'inventer, d'exagérer dans les détails horribles !

Je garde de supers souvenirs de cette époque. Des hommes droits qui avaient tous une véritable vocation. La PJ travaillait « à l'ancienne », c'était un boulot de terrain, à l'époque la police technique et scientifique (PTS) était inexistante.

L'affaire «« sortait » par le travail d'enquête. Il n'y avait pas de vidéo surveillance, ni de téléphonie. Le parquet n'avait pas encore imposé son exigence, d'être informé en temps réel. La police était indépendante, humaine, respectée et efficace. Ils avaient tous l'envie, voire le plaisir d'aller au charbon.

Lisez ces histoires de flics, elles sont véritables, j'en suis le témoin. Ce livre vous offre un retour en arrière, vous replonge dans l'horreur du crime tel qu'il était dans les années 90. Choisissez un chapitre dont le titre vous inspire et reprenez le bouquin quand vous voulez, une autre affaire tout aussi passionnante vous y attend....

Michel Mary

LE DESTIN

CHAPITRE 1

L'assassinat du boulanger

En 1950, dans un petit village bourguignon du nom de Demigny, la vie est paisible et s'organise autour de l'église, du café, de l'épicerie, de la boucherie et... de la boulangerie.

Soudain, le 19 février, la tranquillité s'évanouit avec l'arrivée des gendarmes sur la place et plus particulièrement dans la boulangerie où le patron, Raymond Chevalier, 35 ans, vient d'être assassiné dans son fournil.

Dans la nuit du 18 au 19 février, par la fenêtre du fournil, un individu a tiré avec un fusil de chasse, sur le boulanger occupé à pétrir son pain. Il meurt sur le coup, un trou béant dans l'estomac.

Les inspecteurs de la Police Judiciaire de Dijon entendent un Beaunois qui affirme avoir eu une proposition alors qu'il prenait un verre dans un café. Un autre consommateur lui a proposé un coup qui lui permettrait d'entrer en possession de la moto de ses rêves. La conversation en était restée là car il avait décliné l'offre. Toutefois, il avait fait le rapprochement avec un crime qui avait eu lieu non loin de Beaune, à Demigny.

C'est ainsi que le cafetier du village était identifié, entendu et démasqué. Par la suite, celui qui avait donné la mort au boulanger est retrouvé et arrêté.

Le premier, nommé Pierre Chauve, marié, deux enfants, était tout bonnement l'amant de Louisette, la femme du boulanger. Ce dernier avait eu vent de la liaison et devenait gênant.

Le second, Gaston Niquet, un miséreux vivant dans les bois et ayant sans doute, maintes occasions de faire des mauvais coups pour se nourrir, n'avait pas réalisé qu'il allait commettre le pire.

A cette époque, dans ces petits cafés de village, toute une faune d'oisifs et d'alcooliques se presse chaque jour. Au hasard des conversations, le cafetier était arrivé à convaincre ce vagabond de tuer le boulanger, lui promettant une moto neuve s'il réussissait son coup.

Ni une, ni deux, l'individu limité intellectuellement se met en embuscade la nuit suivante dans le passage entre le fournil et l'épicerie. Il attend sa cible qui ne tarde pas à se mettre au travail. L'unique coup de fusil déchire la nuit et le boulanger s'affaisse dans une mare de sang.

L'affaire est faite et les deux protagonistes sont incarcérés à la maison d'arrêt de Chalon sur Saône.

Il se trouve que les pâtons vont s'abîmer s'ils ne sont pas cuits rapidement. Au pire, on les donnera à manger aux cochons. Les voisins de la boulangerie, les Bailly, des plâtriers peintres sont d'origine Bressane et connaissent un mitron de Saint Germain du Bois sans emploi.

Aussitôt, celui-ci vient faire cuire les pains déjà trop levés et coupe grossièrement les miches pour les cochons. Surprise, il tombe sur la balle de gros calibre qui s'était logée dans un pâton.

Cette affaire fera l'objet de nombreux articles dans les journaux locaux et d'une double page dans le journal Détective.

Un village comme Demigny a besoin d'un boulanger, si bien que l'on propose à ce jeune mitron, « René Conry » 25 ans, de poursuivre le travail dans cette boutique, surtout qu'il faut faire des tournées aux alentours. Il conduit donc la vieille Renault Juvaquatre avec un seul siège conducteur alors qu'il n'a pas encore le permis de conduire.

La boulangère adultère assurera les ventes au magasin car elle n'a pas été inquiétée à la suite de l'assassinat de son mari. Le Boulanger remplaçant est marié; il est le père d'une petite fille, Danièle. Sa femme viendra tenir la boutique mais elle tombera gravement malade. Elle décédera rapidement et la petite restera provisoirement à la garde de ses grands-parents en Bresse.

Toujours prêt à rendre service, les Bailly proposent les services de la sœur de Valentine Bailly, « la Monique », jeune veuve de Saint Martin en Bresse. Elle a 21 ans et a perdu son jeune mari qui est rentré à l'hôpital le jour des noces. Elle pourrait donner un coup de main et s'occuper de la gamine! Elle débarque donc pour officier avec toute sa jeunesse et sa belle allure de paysanne.

Mais revenons à nos assassins qui passent rapidement en cour d'assises à Chalon sur Saône. L'affaire étant carrée, bien ficelée et particulièrement odieuse, ils sont tous deux condamnés à mort le 27 octobre 1950.

En ce temps-là, on ne tergiverse pas. Pas de couloir de la mort, comme aux Etats-Unis, pas de grâce présidentielle, ils sont guillotinés dans la cour de la prison de Chalon sur Saône, un beau matin, à l'aube. Treize mois seulement après les faits, le 15 mars1951, le bourreau, Jules Henri Desfourneaux, va les guillotiner. Il procéda à près de 350 exécutions en cinquante années de carrière. Ce dernier mourut d'une attaque cardiaque le 1er octobre 51, après l'exécution de Pierre Chauve et Louis Niquet

La dernière exécution à Chalon aura lieu le 14 février 1952. C'est le nouveau bourreau, André Obrecht qui a décollé (guillotiné) un certain Nicolas Stephan.

Du côté de la boulange, ça roule, les affaires sont florissantes et ce qui devait arriver arriva : la jeune vendeuse s'éprend du boulanger et ils se marient en février 53.

Ce mariage est prolifique puisque, le 7 Août 1953, une naissance est annoncée dans le village, le fils des boulangers est un beau bébé de 4kgs et quelque car il n'y aura pas assez de poids pour affiner la pesée.

Eh bien, le bébé, c'est moi : Jean François CONRY ! Est-ce le DESTIN de naître sur les lieux mêmes d'un assassinat ? En tout cas, 28 ans plus tard, je serai nommé inspecteur de police à la

Brigade Criminelle du Service Départemental de Police Judiciaire de Seine Saint Denis à Bobigny (SDPJ93), dépendant du fameux 36, quai des Orfèvres. Le fameux 9.3. Où je sévirai trente ans de FLICARD à COMMANDANT!!!

Vous voulez un avant-goût ? Banco!

CHAPITRE 2

1984 / Un Vietnamien au bout du rouleau :

Avant de revenir à ma biographie, je commencerai ce récit par une des premières affaires criminelles que j'ai été amené à traiter. Non pas qu'il s'agisse d'une difficile enquête mais peut-être s'agissait-il d'une sorte de bizutage.

Nous sommes au printemps 1984, un weekend de 1er Mai. Le standard du SDPJ reçoit un appel du commissariat de Noisy le Sec où les collègues en tenue sont intervenus au 6ème étage de la cité du Londeau pour des coups de feu répétés.

A leur arrivée, en criant « POLICE », ils frappent à la porte de l'appartement indiqué par le voisinage et, pour toute réponse, ils entendent une détonation fracassante... puis, le silence.

Plus personne ne répond aux appels durant de longues minutes. Le Commissaire de permanence décide de solliciter un serrurier et, concomitamment, le SDPJ 93 où je suis de permanence.

Il est midi et demi et je n'ai pas encore déjeuné... fort heureusement !

J'arrive rapidement sur place, usant et abusant du gyrophare et du deux tons. Je suis avec un capitaine qui n'appartient pas à la section criminelle. Le commissaire du secteur nous fait un topo rapide.

La situation est terrible, à l'ouverture de la porte, coincé derrière, le corps d'un homme gît dans une énorme flaque de sang. Tout l'avant de la tête n'existe plus car il s'est tiré une balle de fusil de chasse sous le menton. De la matière cervicale est collée au plafond de l'entrée et, régulièrement, des gouttes de sang et des petits morceaux de chair retombent.

De jeunes collègues en tenue font demi-tour dans l'escalier avec des hauts le cœur. C'est vrai que la vue de ce corps impressionne mais, bizarrement, je ne crains pas la vue de ce spectacle ni l'odeur particulière qui est bien présente.

Nous pénétrons plus avant dans l'appartement en faisant attention aux indices et éléments matériels qu'il ne faut pas déplacer ni altérer en attendant l'identité judiciaire. De toute façon, il faut se contorsionner pour passer à côté du corps et des résidus collés au plafond. Il y a aussi le fusil qu'il convient de préserver avant d'en savoir plus concernant ce cadavre.

Nous pénétrons donc dans le séjour de cet appartement occupé par une famille de vietnamiens, d'après ce que nous ont indiqué les voisins à l'origine de la réquisition.

L'HORREUR TOTALE... cinq corps gisent sur les deux canapés et le fauteuil. Plus aucun ne possède de tête. Aucun film d'horreur ne peut reconstituer cette vision d'apocalypse où les murs et le plafond sont recouverts de sang et de cervelle mélangés à des morceaux de chair et d'os.

Le capitaine du service qui m'accompagne en a assez vu et me demande de rester sur place. Il convient d'identifier les corps avant leur transport à l'IML, (Institut Médico-Légal) situé quai de la Rapée à Paris.

Le service d'identité judiciaire doit passer figer la scène de crime par des photos (en noir et blanc à l'époque) et faire des prélèvements. J'attends donc ces spécialistes sans rien toucher et, en ce jour férié, leur service de permanence du 36, quai des orfèvres, est débordé. Ils arriveront vers quinze heures alors que je commence à

désespérer, tout seul dans ce charnier. Je trouve le temps long et ma mission n'est pas commencée.

Il n'y a plus un seul collègue en tenue sur place, tout le monde s'est « arraché », car il faut bien dire que l'affaire semble bouclée. Le père de famille a décimé sa descendance avant de se donner la mort à l'arrivée de la police. Seulement, il faut savoir QUI est décédé, d'où ce travail d'identification que je dois mener à bien.

Je constate que le collègue de l'IJ ne se sent pas très bien, si bien qu'il boucle sa mission très rapidement, figeant la scène de quelques clichés. Il s'affaire ensuite à prendre les empreintes sur le fusil qui se trouve à proximité du corps dans l'entrée de l'appartement. L'arme est ensuite placée sous scellé.

Dès que ces constatations sont terminées, je me mets en recherche de papiers pouvant permettre d'identifier les corps décapités. Une des victimes est visiblement âgée, elle est recroquevillée dans le fauteuil et un sac à main se trouve à proximité. Il est plein de débris humains et je dois l'ouvrir en ayant mis des gants de latex donné par le collègue de l'IJ. Je trouve une carte d'identité française au même nom que celui du

locataire de l'appartement, l'auteur des tirs. Il s'agit de sa mère, âgée de 68 ans.

Il ne reste plus qu'à identifier les quatre autres victimes, une femme d'une quarantaine d'années, pour ce que je peux en juger et trois corps plus jeunes, deux filles et un garçon. La mère de famille est facilement identifiée mais il en est autrement des enfants du couple. Je découvre des papiers et des photographies de jeunes dont la physionomie semble correspondre à ces cadavres.

J'en ai vraiment marre de prendre des déchets humains sur la tête car, régulièrement, des morceaux retombent du plafond. J'ai trouvé un torchon à peu près propre que je me suis mis sur la tête afin de me préserver de ces retombées «spéciales».

Il est seize heures quarante-cinq et je décide d'appeler le véhicule de l'IML en précisant que j'ai cinq corps à transporter. Ils devront donc faire deux navettes avec Paris car ils ne disposent que d'une camionnette en cette fête du travail.

Je fouille les autres pièces à la recherche de certitude d'identification pour les jeunes. Eurêka, je trouve une carte d'identité de jeune homme qui peut correspondre. Il est dix-huit heures quinze lorsque le dernier transport part pour Paris. Il a fallu demander un service d'ordre pour canaliser la foule de curieux se pressant à l'entrée de l'immeuble. Le serrurier est de nouveau réquisitionné pour refermer la porte de l'appartement.

Je sollicite une voiture de patrouille pour me ramener au SDPJ avec les scellés, fusil et documents divers.

Il reste à taper les constatations et je termine cette fabuleuse journée à 22H30. Dur, très dur la réalité de ce type de scène. Et j'ai vraiment l'impression d'avoir été abandonné par mes collègues en cette journée particulière.

Comble de l'ironie, le lendemain, le fils de la famille se présente au service. Je l'avais déclaré décédé car c'est sa carte d'identité que j'avais découvert dans le bureau. C'est vrai que le corps n'était pas très ressemblant... Sans tête! C'est le seul survivant de cette tuerie. On ne saura jamais ce qui a poussé ce père de famille sans histoires à commettre l'irréparable. La précarité, le chômage et le déracinement peuvent suffire à expliquer ce passage à l'acte.

Le lundi suivant, malgré l'évidence de cette affaire résolue dès le départ, l'auteur étant mort, l'action publique est éteinte. Il faut malgré tout déterminer les causes de ces décès.

Eh oui, la procédure criminelle l'exige, en cas de mort violente, une autopsie s'impose. Me voilà donc parti, seul à l'Institut Médico-légal.



En situation. Pourtant je ne suis pas légiste et ce n'est pas carnaval. Faut se détendre !

Le médecin légiste doit pratiquer ces six autopsies.

L'enquêteur y assiste toujours, ainsi qu'un technicien de l'identité judiciaire. Un procèsverbal est rédigé ensuite accompagné de clichés et d'éventuels scellés.

Cette description peut choquer les âmes sensibles. Passez au chapitre suivant dans ce cas!

Il faut savoir qu'une autopsie répond à des procédures précises. Le corps est amené sur la table munie d'une évacuation pour le sang et les fluides. Un numéro d'identification avec le nom et le prénom de la victime est fixé au gros orteil. Arrive ensuite le découpeur, souvent un enquêteur de police volontaire pour effectuer ce macabre ouvrage. Il lave le corps et commence à le découper en présence du médecin légiste.



Avant toute autopsie, l'examen du corps permet de définir la position dans laquelle le décés s'est produit car les lividités cadavériques indiquent formellement les points d'appuis.

Quel que soit l'origine du décès, tout le corps est autopsié, lardé des longues estafilades assez profondes sur les membres afin de vérifier la présence éventuelle d'hématomes sous-cutanés invisible par un examen externe.

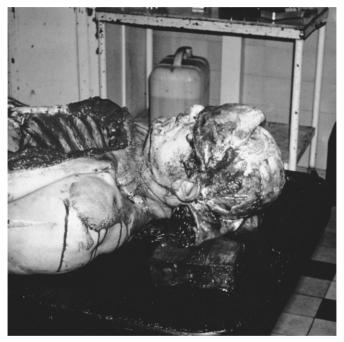
Ensuite, le plastron est enlevé après incision en Y des muscles de la poitrine, et jusqu'au pubis. Le bruit de la grosse pince sectionnant chaque côte est impressionnant. On peut ensuite observer

les poumons, le cœur et les différents organes internes. Le professeur jette un coup d'œil de temps à autre et fait un signe à son assistant pour qu'il continue son office. Chaque organe est prélevé et pesé, poumons, cœur, foie et les reins. Le bol stomacal (bonjour l'odeur !) et le contenu de la vessie sont prélevés.



Exemple de prélèvements d'organes par le médecin légiste

Dans les cas présents, vous imaginez bien que l'analyse des têtes a été rapide. En temps normal, le cuir chevelu est coupé d'une oreille à l'autre en passant par le sommet du crâne et il est rabattu sur les yeux devant et sur le cou derrière.



Le scalp rabattu juste avant l'ouverture du crâne.

La calotte crânienne est ensuite coupée à l'aide d'une scie vibrante similaire à celle utilisée quand on enlève un plâtre. Cette technique permet de préserver le cerveau qui est extrait dans son entier pour être examiné, pesé et dont un morceau est prélevé pour une biopsie.

Lorsque l'autopsie est terminée, tous les organes sont remis n'importe comment dans l'abdomen et la cage thoracique, le plastron repositionné, la poitrine est recousue grossièrement. La calotte crânienne est replacée et le cuir chevelu recousu. Une fois le visage maquillé, le corps peut être présenté à la famille derrière une vitre.

Bien sûr, dans le cas qui nous intéresse, il est bien évident que la présentation est impossible. L'autopsie est toujours une épreuve pour l'enquêteur. La vue d'abord, on supporte ou pas... certains ne peuvent pas faire face et c'est souvent les mêmes qui y assistent. Ensuite, l'odeur! La mort est odorante et il est salutaire de fumer pour masquer un peu ces effluves, surtout pour ce que l'on appelait « les pourris » ou, pire, les noyés.



Exemple de putréfaction avancée. Et vous n'avez pas l'odeur!

Je me rappelle qu'en sortant de l'IML, on allait souvent se jeter un verre pour se remettre de nos émotions. Et là, si quelqu'un avait l'idée de manger un œuf cuit dur qui se trouvait traditionnellement sur le zinc, c'était l'horreur tant les effluves nous rappelaient l'odeur de mort!

Je clôture ainsi cette première expérience, sorte de baptême du feu ou plutôt, baptême du «SANG».

CHAPITRE 3 DE 1953 à 1974 ... Le commencement.

Mais comment en suis-je arrivé là ? Deux ans après ma naissance dans cette boulangerie, mes parents décident d'investir en ville et achètent un fonds de commerce au Creusot, ville industrielle et siège de l'ancienne cristallerie royale du temps de Louis XIV. La ville prendra de l'ampleur au XVIIIe siècle avec les mines de charbon et la famille Schneider en fera un empire grâce à la sidérurgie. Puissante dynastie dès le XIXe siècle, en 1836, ils reprennent les aciéries et forges du Creusot.

Il faut imaginer le boucan du marteau-pilon à vapeur, frappant à coup de cent tonnes pour forger les pièces, dont l'écho résonnait jusqu'à dix kilomètres à la ronde. (Un marteau-pilon de 100 tonnes capable de boucher une bouteille sans la casser et de briser une noix sans en abimer le fruit trône à l'entrée de la ville, sorte de tour Eiffel locale). Les hauts-fourneaux et les fumées rythmaient les journées de labeur des 10 000 ouvriers permettant ainsi familles à leurs d'acheter du pain, base de l'alimentation en 1955.

Le minotier prêtera l'argent nécessaire à cet achat sous réserve de la signature d'un contrat d'exclusivité pour la fourniture de farine. La boutique va bon train, elle est ouverte de 6h30 le matin jusqu'à 20H30 sans discontinuer. Mon père travaille seul, dormant cinq heures par jour, six jours sur sept.

C'est dans cette ambiance que je suis ma scolarité en primaire, à l'école de l'Est. Je me souviens particulièrement d'un instituteur, Mr Grenut, colosse toujours vêtu de sa blouse grise et armé de sa règle de bois. Mes doigts s'en souviennent encore!

Arrive l'année du secondaire qui me verra migrer vers « la pension » car mes parents n'avaient pas le temps de gérer les enfants, tout occupés par leur labeur.

Me voilà donc expédié chez les curés, à Rimont, minuscule village près de Buxy, au milieu des plateaux calcaires. Le bâtiment monumental et l'église sont entourés de hauts murs. Il s'agissait d'un ancien petit séminaire qui, faute de vocations, était devenu pensionnat privé. Dans les années 80, il deviendra un monastère géré par la communauté Saint Jean. Ces moines se distingueront par nombre d'agressions

sexuelles commises aux quatre coins du monde. Deux d'entre eux seront condamnés dans les années 2000 par la Cour d'assises à Chalon sur Saône.

Mais revenons à ma scolarité rythmée par la cloche qui indiquait la fin des cours, le lever à cinq heures et demie, suivi, au choix, de la messe ou de l'étude. Nous allions presque tous à la messe pour continuer à dormir!

Les dortoirs, immenses, étaient surveillés par un garde-chiourme impitoyable, ce qui n'empêchait pas les changements de lit pour certains garçons en manque d'affection. La scolarité était assurée par des curés et une vieille fille, Mlle Bérère qui succomba à l'abbé Maurice. Celui-ci fut sanctionné et prié d'aller exercer son ministère en Afrique.

Ayant redoublé ma sixième car j'étais réfractaire au latin, je suis resté cinq ans dans cette quasi «prison », jusqu'en 1969, avec le BEPC en poche.

Eh bien, malgré la promiscuité du clergé durant ces années, mon intégrité physique a été préservée !! Merci, mon Dieu. Par contre, j'en suis sorti guéri de la religion qui me fait penser à une sorte de secte.